

***Henri Laugier : souvenirs.  
De l'ONU au Centre d'études des  
relations interethniques***

**Georges Fischer**

Au-dessus de mon bureau, une photo de Laugier. En le regardant, je me demande s'il ne va pas une fois de plus sauter du cadre, tonnant, sonnant la charge, réclamant un effort de pensée et des idées nouvelles, exhortant à l'action et au combat contre la bêtise, les préjugés et l'irrationnel, pour la propagation de la raison, pour le progrès scientifique, pour les Droits de l'Homme et la coopération internationale, pour plus de justice entre les individus, entre les groupes sociaux et entre les nations.

C'était un ami incomparable, qui passait sur beaucoup de vos défauts à la faveur d'une ou deux qualités qu'il appréciait. Ses amis pouvaient compter sur lui, sur sa compréhension, son appui actif, et même sur ses recettes de cuisine et sur sa liste d'adresses de bons restaurants. Mais il était aussi exigeant à l'égard de ceux qu'il choisissait pour amis. Foin des tièdes, des cuistres, des prudents, des repliés sur eux-mêmes. Il se plaignait de tel de ses collaborateurs parce qu'il "avait le même sourire pour mes amis et pour ceux qui ne le sont pas". Il disait souvent de celui dont le caractère et l'esprit lui paraissaient manquer d'élan : "Ce n'est pas lui qui monterait sur les barricades" ou "il ne ferait pas de mal à une locomotive". Son amitié était acquise à ceux qui vivent leur vie dans la fidélité à leurs idées et à leurs amitiés et qui mènent sans désespérer le bon combat. Mais il exigeait aussi dans certains domaines une similitude de goûts et d'orientation artistique. Un jour je lui parlai de gens simples rencontrés à la campagne, avec lesquels je me suis lié d'amitié, et qui étaient complètement allergiques à Picasso. Il m'interpelle, incrédule : "Vous n'allez pas me dire que vous avez des amis qui n'aiment pas Picasso".

Il n'assimilait pas l'intelligence aux connaissances accumulées. L'érudition pure n'était pas sa tasse de thé ; il me reprochait un jour le nombre - à son avis excessif - des notes de bas de page que comportait un de mes articles. Il n'appréciait pas l'Histoire ; ce qui l'intéressait c'est la réponse rapide aux changements incessants qui se produisent dans le domaine scientifique et social, c'est la capacité de maîtriser les nouvelles idées et les nouveaux défis. Pour lui, l'intelligence était la faculté d'imagination, d'invention. Pendant la guerre, il faisait ressortir "l'importance d'un homme, d'une imagination pénétrante, d'une idée féconde, dans le brusque progrès des connaissances humaines"<sup>1</sup>

Quelle fête chaleureuse qu'un repas Rue de Babylone, abreuvé des meilleures nourritures terrestres et spirituelles, rehaussées du sourire indulgent de Marie Cuttoli, parmi les Picasso, Matisse, Braque, Miro, Léger, Lapicque, Hartung, Dubuffet et tant

---

<sup>1</sup> H. Laugier, *Service de France au Canada*, 1942, p. 43.

d'autres. Et ego in Arcadia fui.. C'est que ce professeur de physiologie s'intéressait à tout : sciences exactes, naturelles, humaines, politique, peinture, littérature (où il avait des partis pris obstinés : il m'a désolé un jour en affirmant, avec son énergie habituelle, qu'il ne pouvait pas supporter les écrits de Roger Martin du Gard). Quelqu'un, examinant un jour la bibliothèque de Laugier, s'exclama : on y trouve de tout, même quelques ouvrages de physiologie !

Dans une lettre du 7 août 1967, il me citait Céline : "Nous n'avons plus en nous assez de musique pour faire danser la vie". Mais toute sa vie, il a entendu cette musique et l'a fait entendre à ses proches et amis.

D'après Einstein, rien n'est plus rare qu'une idée. Dans de nombreux domaines, Laugier en a avancé beaucoup, fécondant souvent celles des autres. Pour lui, il ne s'agissait pas d'une spéculation gratuite, d'un jeu intellectuel, mais de l'action au service du progrès humain. Il s'y lançait encore et toujours, avec le même enthousiasme, la même persévérance, sans souci des experts, des "réalistes", des précédents, du passé. Dans une lettre du 15 décembre 1964, il m'écrivait de Marrakech : "Je me bats pour l'interethnique (Institut dont nous demandons la création) et le Biotron. J'espère voir naître ces deux grandes entreprises avant de me retirer définitivement et complètement sous ma tente gérontologique".

Il fallait voir Laugier en action pour donner corps et existence à une idée, pour créer l'institution devant l'incarner. Les déjeuners se succédaient Rue de Babylone pour convaincre les responsables, pour obtenir leur appui. L'art, la persévérance, l'énergie de Laugier étaient alors étonnants et souvent couronnés de succès. Il a aussi avancé, avant l'heure, les idées les plus diverses dont certaines ont été réalisées par d'autres : Institut national de la Consommation, Ministère de la Science ou de la Recherche, Université internationale<sup>2</sup>, la radio et la télévision (qu'il qualifiait de moyens de crétinisation des masses) au service de l'enseignement et de l'éducation, etc. Il a rempli à lui seul le rôle que jouait naguère en Angleterre la Société Fabienne.

Profondément français - l'ambassadeur W.C. Bullitt le qualifiait de "the most French of all the French" - Laugier fut aussi un citoyen du monde, un fervent promoteur de la collaboration internationale. Que de fois, stigmatisant certaines positions, notamment françaises, il s'écriait, moqueur : encore du "flotte petit drapeau".

Il fallait voir Laugier à l'ONU et à l'UNESCO, se battre pour ses idées, faire les couloirs, organiser des repas, lancer des bons mots souvent Gavroche.

Un jour, il donna, en tant que membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, un déjeuner auquel participa le Nonce du Pape. Au milieu du repas, il lut le poème de Prévert: "Notre Père qui êtes aux cieux, restez-y"...

Quel contraste aux Nations unies entre ce Français, secrétaire général adjoint et le Norvégien Trygve Lie, secrétaire général, personnage lourdaud et lent. Aussi les relations entre les deux hommes ne furent-elles pas toujours faciles.

On se rappelle qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, Albert Thomas, le premier directeur général des BIT, n'avait pas hésité à s'opposer, pour défendre son institution internationale, au gouvernement de son propre pays. Laugier n'est pas allé jusque là dans ses prises de positions publiques, mais se ne privait pas de critiquer telle

---

<sup>2</sup> - Voir à ce sujet le projet que Laugier et moi avons élaboré, bien plus ambitieux que la réalisation ultérieure (Université des Nations unies) : Revue *Tiers Monde*, 1960.

ou telle thèse du gouvernement français face aux représentants de ce dernier ou à ceux d'autres pays. Il était profondément attaché au principe de l'indépendance de la fonction publique internationale et n'hésitait pas à le proclamer haut et fort au moment du maccarthysme où ce principe a été fortement remis en cause. Cela ne l'empêchait pas de voir les faiblesses du secrétariat de l'ONU. Que de fois s'est-il moqué des fonctionnaires internationaux dont il résumait ainsi les convictions : "Pour survivre, faites le mort".

Il a constamment préconisé l'extension et le développement de l'assistance technique (comme on appelait alors la coopération ou l'aide au développement) aux pays en voie de développement. Il combattait la dispersion des efforts et des énergies, l'éparpillement des projets, le saupoudrage<sup>3</sup>. Il supportait mal les particularismes, l'esprit de clocher des institutions spécialisées et envisageait pour l'ONU un rôle central, directif. Il convient de rappeler à ce propos que, ouvert à tous les arguments sérieux, Laugier se méfiait de l'anarchie ; son caractère et son esprit le portaient à apprécier l'organisation et le dirigisme, au nom de l'efficacité ou de la rationalité... ou de ses convictions et de ses goûts. On pouvait le constater même dans des domaines comme la recherche, l'art ou la gastronomie. Convié à des repas officiels, il n'hésitait pas à indiquer à l'invitant ce qu'il devrait ou aurait dû offrir, quel vin il aurait à choisir... Son rationalisme lui faisait prendre quelquefois des positions qui ne tenaient pas toujours suffisamment compte des contingences, objectives ou subjectives.

Constamment, il s'est efforcé de faciliter le travail des ONG auprès du Conseil économique et social. Ayant présenté, au nom de la Fédération Syndicale Mondiale, devant cet organe, des propositions sur le droit syndical et sur l'égalité des rémunérations des femmes et des hommes, je puis témoigner de l'intérêt qu'il a manifesté pour ces problèmes. Il voulait que le Conseil les inclue durablement dans sa sphère de compétence et qu'il ne s'en décharge pas sur l'OIT. Je ne résiste pas au plaisir de citer ici un souvenir caractéristique. Lors d'une session du Conseil, j'ai prononcé, au nom de la FSM, un réquisitoire contre un gouvernement d'Amérique latine. Je citais des cas de violations des droits syndicaux, de dirigeants syndicaux internés sans jugement dans des camps de détention. Le représentant du gouvernement mis en cause m'a répondu en prétendant notamment que les détenus bénéficiaient de rations alimentaires journalières représentant un nombre élevé de calories. Laugier, assis à côté du président, feuilleta fébrilement les statistiques internationales et me passa aussitôt un petit mot indiquant la quantité de calories - bien inférieure au chiffre cité - consommées en moyenne par personne dans le pays concerné. Sur la note il avait griffonné : nouvelle méthode de détention, on enferme les gens pour les gaver. Je me suis naturellement servi et du chiffre et de la remarque.

A l'ONU encore, Laugier a lancé l'idée des laboratoires internationaux de recherche. Sans succès, hélas ! et l'une des rares réalisations en la matière, le CERN, s'est accomplie en dehors des Nations unies. Laugier a mis toutes ses forces au service de la FISE et de son directeur, le Dr. Rajchman<sup>4</sup>. Il a fortement contribué à l'adoption de la convention sur le génocide dont il aurait voulu, en vain, étendre le champ d'application. Le concepteur de la convention, l'enthousiaste et obstiné R. Lemkine, traité par beaucoup avec scepticisme et même irritation, a bénéficié constamment de l'appui fervent de Laugier. Ce dernier était toujours prêt à défendre les idées nouvelles, fussent-elles dérangeantes et hétérodoxes.

---

<sup>3</sup> - Voir l'article de Ph. de Seynes in *Biologie et Développement*, PUF, 1968.

<sup>4</sup> - Voir l'article du regretté Louis Gros in *Biologie et Développement*, op. cit.

La défense des Droits de l'Homme le préoccupait constamment<sup>5</sup>. Il convient de citer sa réaction caractéristique à la Charte de l'Atlantique signée par Churchill et Roosevelt le 11 août 1941. Dans ce document, l'Angleterre et les Etats-Unis déclarent notamment vouloir respecter les droits de tout peuple à choisir son propre régime politique. Laugier prend aussitôt feu et flamme, dénonce un principe dangereux : les régimes autoritaires sont sources de conflits, ils ne doivent pas être tolérés dans l'ordre international, seule la démocratie généralisée peut donner naissance à un monde pacifique<sup>6</sup>. A l'ONU, il n'a cessé de tonner contre la clause de la compétence nationale (ce que l'on pourrait aussi appeler le domaine réservé - art. 2, par. 7 de la Charte -) qui à son avis devait céder devant les principes supérieurs de l'organisation internationale, des Droits de l'Homme et de la paix. Aussi se battait-il constamment en faveur d'une mise en oeuvre internationalement contrôlée et garantie de ces droits.

Il avait conscience des lacunes de l'ONU mais il estimait que l'institution était incontournable et que les opinions publiques n'étaient pas suffisamment informées du travail accompli par elle. Il m'a demandé, à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire des Nations unies, de préparer un livre collectif sur les résultats concrets du travail de l'ONU. L'ouvrage, préparé sous la direction de Charles Chaumont et de moi-même a paru en 1970. Laugier en a choisi le titre : *25 ans de Nations unies, un bilan positif*, et en a suivi et supervisé l'élaboration.

Après avoir abandonné ses fonctions de secrétaire général adjoint, Laugier a continué à jouer un rôle actif dans les institutions internationales. Rappelons qu'il a été l'un des trois membres (les deux autres étant Bellegarde et Hernan Santa-Cruz) de la commission désignée en 1953 par l'Assemblée générale pour étudier la situation raciale en Afrique du Sud. Les trois rapports publiés respectivement en 1953, 1954 et 1955, portent la marque des interventions de Laugier et constituent une précieuse source de renseignements. Voici un aperçu trop schématisé du premier rapport. La Commission commence par démolir la thèse de ceux qui opposent l'article 2, paragraphe 7 de la Charte - l'exception de la compétence nationale - à l'évocation et à la condamnation de l'apartheid par l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires. La Commission affirme haut et fort que dans le domaine des Droits de l'Homme, des libertés fondamentales et, en particulier, de la discrimination raciale, l'Assemblée générale a le droit et le devoir d'examiner les allégations relatives à la violation des normes internationales et de faire des recommandations aux Etats.

Après une analyse minutieuse, "la Commission estime que la doctrine de différenciation et de supériorité raciale sur laquelle repose la politique d'apartheid est scientifiquement fautive et qu'elle est extrêmement dangereuse du point de vue de la paix interne et des relations internationales, comme le prouve la dure expérience du monde pendant les vingt dernières années". Cette politique constitue un manquement aux engagements contractés par l'Union sud-africaine en vertu de la Charte. Il est d'ailleurs "hautement invraisemblable et improbable que la politique d'apartheid soit jamais acceptée de bon gré par les masses humaines soumises à des discriminations".

La Commission, après avoir exprimé sa foi dans la valeur de la pression morale de la Communauté internationale, considère que l'Assemblée générale devrait : suggérer à l'Union sud-africaine les voies et moyens permettant de formuler et d'appliquer une nouvelle politique, en accord avec les représentants des différents groupes ethniques ;

---

<sup>5</sup> - Voir l'article de René Cassin, *ibid.*

<sup>6</sup> - *Service de France au Canada*, Montréal, 1942, p. 145

déléguer ses représentants à ces négociations ; apporter à l'Union sud-africaine, si elle s'engage sur cette voie, "toute l'aide matérielle et intellectuelle qu'il est du devoir et qu'il est au pouvoir des organisations internationales d'apporter à un de leurs membres, à un moment difficile de son existence".

En 1963, Laugier a lancé le projet d'un Institut International des Droits de l'Homme. D'après lui, ce sont les Nations unies qui auraient dû créer l'Institut qui aurait eu un caractère scientifique, autonome, indépendant des gouvernements. Il aurait eu pour tâche : de créer un grand centre de documentation sur tout ce qui touche aux Droits de l'Homme, à leur application et leurs violations ; de former un certain nombre de spécialistes provenant des diverses parties du monde ; de publier un rapport annuel sur l'application et la violation des Droits de l'Homme ; de recueillir les plaintes émanant d'individus et d'organisations non gouvernementales, d'enquêter à ce sujet et de publier les résultats de ses investigations. L'Institut devait être dirigé par un conseil d'administration comprenant:

- a) 18 membres nommés par le Secrétaire général de l'ONU parmi les personnalités proposées par les universités des Etats membres ;
- b) les titulaires du Prix Nobel de la Paix ;
- c) un représentant de l'ONU et un représentant de chacune des Institutions spécialisées intéressées et de chacune des organisations non gouvernementales admises au statut consultatif de la catégorie A auprès du Conseil économique et social.

Le financement devait être assuré par les organisations internationales intergouvernementales, par des contributions des gouvernements, des fondations et des organisations internationales non gouvernementales, ainsi que par des collectes nationales et internationales.

Le projet a été envoyé à tous les gouvernements et à toutes les institutions internationales concernées. En feuilletant mes dossiers, je retrouve un mémoire du 15 octobre 1964 de la délégation des Philippines auprès de l'ONU, portant aux nues la proposition de Laugier et concluant ... qu'elle est irréalisable. On sait que par la suite, René Cassin a créé un Institut international calqué sur un autre modèle.

Il convient d'évoquer maintenant le créateur de l'Institut d'Etudes du Développement économique et social et de la revue *Tiers Monde*<sup>7</sup>.

En tant que premier secrétaire général adjoint français des Nations unies (1946-1951), H. Laugier a assisté à la naissance de l'assistance technique multilatérale. Il a immédiatement réalisé, mieux que d'autres, l'immensité des besoins du Tiers Monde, la complexité des problèmes qui allaient se poser à l'avenir sur le plan interne et international. Il m'en a souvent parlé. En septembre 1956, à l'occasion d'un de ces inoubliables repas qu'il offrait rue de Babylone, je lui citais certains efforts réalisés à l'étranger dans le domaine des études relatives au sous-développement et au développement. Il a aussitôt lancé l'idée de l'IEDES. Quelques jours après une note fut rédigée et envoyée à tous ceux qui pouvaient contribuer à la réalisation de l'idée. Au service de celle-ci, les déjeuners et les dîners offerts par Laugier se succédèrent alors à un rythme rapide. Il obtint ainsi, tambour battant, la création, en janvier 1957, d'un Comité d'études interministériel dont trois membres illustres nous ont quittés avant

---

<sup>7</sup> - J'emprunte ces lignes à un article que j'ai publié dans *Tiers Monde* après la mort de Laugier.

Laugier : Gaston Berger, Henri Bourdeau de Fontenay et Lucien Paye. Je me souviendrai toujours de ces séances où Laugier se déchaînait à "coups de gueule", à coup de plaisanteries aussi, contre le scepticisme des uns, l'esprit de boutique des autres, les obstacles juridiques et bureaucratiques que l'administration ne cessait d'invoquer. Pour aller plus vite, il a demandé et obtenu, dès la première séance du 19 février 1957, la désignation d'un groupe de travail qui devait faire rapport avant le 1er mars sur toutes les questions controversées<sup>8</sup>. Le groupe a établi rapidement son rapport et la Commission l'a adopté, avec certaines modifications, dans ses séances des 6 et 12 mars et 2 avril.

Au cours de ces trois séances, Laugier n'a cessé de lutter, avec le dynamisme et le franc-parler qui étaient les siens, pour un certain nombre de principes. Tout d'abord, il s'est opposé à ce que l'Institut fasse partie d'une structure existante, que ce soit celle de l'Ecole pratique des Hautes Etudes ou de la Fondation nationale des Sciences politiques. Il voulait, pour l'idée et l'entreprise nouvelles, des cadres institutionnels nouveaux, inédits, hors de toute routine établie. Ses préférences allaient à la formule d'un Institut national, mais il y a renoncé car un tel Institut ne pouvait être créé qu'au moyen d'une loi, ce qui aurait exigé des délais trop longs.

En deuxième lieu, l'Institut devait jouir, à l'abri de toute pression politique, d'une totale indépendance intellectuelle, réunir en son sein toutes les écoles de pensées sans en rejeter aucune, pas même celles qui peuvent paraître sur le moment absurdes ou dangereuses. En conséquence, l'Institut devait dépendre de l'Education nationale et non, comme l'ont proposé certains, de la présidence du Conseil ou de plusieurs ministères à la fois. C'est dans cet esprit qu'il m'a envoyé en Guinée, dès la proclamation de l'indépendance, pour examiner sur place les services que, dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, l'IEDES pourrait rendre au nouvel Etat.

Troisièmement, si les structures universitaires garantissaient le mieux l'indépendance indispensable, elles devaient être infléchies pour permettre :

a) la pluri ou interdisciplinarité (on en parlait peu à l'époque) ;

b) la participation au conseil d'administration, à l'enseignement et à la recherche, de praticiens et d'hommes d'action, d'experts, de hauts fonctionnaires, en un mot de personnes n'appartenant pas à l'université mais que préoccupe le problème du développement. Laugier pensait que l'Institut devrait suivre de près l'activité des secteurs public et privé, sans jamais se laisser inféoder ni à l'un ni à l'autre.

Quatrièmement, si dans la situation de 1957, on ne pouvait pas envisager la création d'un organisme véritablement international, l'IEDES devrait constamment s'efforcer de dépasser le cadre national, en collaborant systématiquement, dans tous les domaines, avec toutes les compétences et tous les spécialistes étrangers. C'est ainsi que, dès que l'Institut a commencé à fonctionner, certains spécialistes éminents ont été invités à faire des conférences ; je pense, par exemple, au grand sinologue Owen Lattimore sur lequel pesait à l'époque encore le relent des persécutions maccarthystes.

Cinquièmement, Laugier voulait que l'Institut joue un rôle important dans le domaine de la recherche ; ceci, à son avis, devait se réaliser grâce à l'affectation à l'IEDES d'un certain nombre de chercheurs du CNRS.

Comme il l'a écrit dans la première livraison de *Tiers Monde*, il fallait étudier "les idées, les images, et au même titre que les faits, les représentations que les hommes s'en font. Sur les territoires de ces études, l'imagination, le rêve même, et l'action sont

---

<sup>8</sup> - Ses membres étaient MM. Balandier, Debeauvais, Chapsal, Fischer, Rigotard.

inséparables, car le développement est avant tout la victoire de l'homme sur tous les déterminismes et sur toutes les fatalités ".

En combattant pour la création de l'Institut, Henri Laugier ne faisait qu'appliquer le principe dont il s'est toujours inspiré : la responsabilité sociale et civique du savant, de l'enseignant, du chercheur. Ce rationaliste, ce laïc, croyait de toute son âme que les connaissances ne valent que dans la mesure où elles servent l'homme, le progrès, la paix et que, dans ces conditions, elles doivent être rendues accessibles au plus grand nombre dans le langage le plus simple et le plus compréhensible.

Mais l'IEDES n'a pas retenu Laugier longtemps. D'autres aventures sollicitaient cet esprit constamment en mouvement. Nous étions quelques-uns à lui demander de rester et, si absolument nécessaire, de choisir soigneusement un successeur ayant des qualités indiscutables dans les domaines de la science, de la pratique, des relations humaines et de l'administration. Mais il était pressé et il me disait : ce n'est pas la première fois que je confie un enfant à l'assistance publique ! Il ne pouvait donc m'en vouloir d'avoir refusé les fonctions de rédacteur en chef de *Tiers Monde* qui m'ont été offertes par le nouveau directeur de l'IEDES. Mais il n'était pas content et il m'écrivait, mi-figue, mi-raisin, le 6 avril 1962, en apprenant ce refus : "vous êtes un homme libre. Mon devoir d'ami est de vous dire que, à tous les points de vue possibles envisageables (c'est Laugier qui souligne), vous avez eu à 100 % tort. Mais je répète, vous êtes un homme libre".

En 1964, j'ai participé à une autre opération engagée par Laugier. Ce dernier a constaté que la France, comme d'autres États européens, devenait toujours davantage un pays pluriethnique. Sur de nombreux points du globe, dont la France, les relations interethniques posent des problèmes difficiles qui mettent en cause le respect des Droits de l'Homme, l'équilibre économique et social, la sécurité interne et externe. Laugier a donc proposé la création d'un grand Institut national d'études et de recherches interethniques. L'Institut, ayant un caractère universitaire, autonome, indépendant et pluridisciplinaire, devait être bien doté en hommes de qualité et en moyens financiers. Il devait être chargé de mener des recherches fondamentales et appliquées et de dispenser des enseignements réguliers ouvrant la voie à l'acquisition d'un diplôme sérieux, ainsi que des cours ad-hoc de durée limitée destinés, par exemple, aux fonctionnaires de police, aux travailleurs sociaux. L'Institut devait fournir des informations objectives et fiables aux pouvoirs publics, aux administrations, aux organisations non gouvernementales et leur indiquer les mesures qu'à son avis il conviendrait d'adopter. Un annuaire des relations interethniques, des études théoriques et pratiques devaient être publiés par l'Institut. Ce dernier devait travailler en étroite liaison avec toutes les entités intéressées, publiques et privées, nationales, étrangères et internationales.

A son habitude, Laugier se mit en campagne. Il m'a même obligé, moi qui ai horreur de solliciter, à aller voir une personne que je connaissais et qui était alors membre du cabinet du général de Gaulle. Cette personne a écouté mes explications avec un peu de scepticisme et d'inquiétude et a fini par me demander : "N'avez-vous pas peur qu'en traitant de ces questions, vous contribuiez à susciter les dangers que vous voulez conjurer ?" Aussi n'a-t-on guère reçu d'aide de ce côté. Mais Laugier, grâce à

Charles Morazé, a réussi à convaincre le ministre Christian Fouchet<sup>9</sup>. Cependant les services, invoquant (déjà !) les nécessités de la décentralisation (et non celles de l'excellence et des qualités scientifiques), ont perverti la conception originelle et mis en place une structure bancal. L'arrêté du 16 janvier 1966 crée un Centre d'études des relations interethniques à la Faculté de Lettres de Nice, devenu par la suite l'Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles de l'Université de Nice. Le même arrêté a institué "une Commission nationale chargée d'étudier et de proposer toutes mesures propres à développer les recherches et les enseignements dans le domaine des relations interethniques". Laugier a été nommé membre de la commission ainsi créée. Mais il n'y participa guère. Tout cela était bien éloigné de ce qu'il avait envisagé.

Carlyle raconte quelque part qu'interrogé sur ce qu'est un homme (un être humain), le sage indien, Ram Dass, répondit : "c'est un être qui a du feu dans la poitrine". Cela s'applique admirablement à Laugier. Je suis parmi les privilégiés qui ont eu la chance de se réchauffer et de s'éclairer à la chaleur et à la lumière du feu qui brûlait dans sa poitrine.

---

<sup>9</sup> - Voir l'article de Charles Morazé in *Biologie et Développement*, op. cit.

